



# Information Longue escale

Merci de nous aider à rendre votre escale merveilleuse.  
Ceci ne remplace pas les formalités de déclaration à votre arrivée.

<u>LE BATEAU</u>	<u>VOUS</u>
Nom du navire : .....	Nom : .....
Taille : .....x.....	Prénom : .....
Immatriculation : .....	Adresse : .....
Modèle du navire : .....	.....
	CP : .....
	Ville : .....
	Comment vous joindre :
	Tel : .....
	Mail : .....
<u>L'ESCALE</u>	<b><u>Tous formulaires non complets ne sera pas traité.</u></b>
Arrivée prévue : .....	Informations confidentielles non divulguées.
Durée du séjour : .....	
Noter les dates sûres de votre escale, <b>sans déclaration écrite contraire</b> , l'escale vous sera facturée à ces dates.	
Vous pouvez bien sûr arriver plus tôt et modifier ces informations par écrit/mail.	

- Je déclare **et joins** à ce formulaire une assurance couvrant au moins les risques suivants :
- Dommages causés aux ouvrages du Port,
  - Renflouement et enlèvement de l'épave en cas de naufrage dans les limites du Port ou dans les chenaux d'accès,
  - Dommages causés aux tiers à l'intérieur du Port.

**Je reconnais avoir pris connaissance du règlement d'exploitation du Port de Plaisance et des recommandations au bas de ce document.**

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature :

## Recommandations importantes

- 1- Les bateaux devront être solidement amarrés aux postes qui leur auront été attribués.
- 2- Les pontons devront toujours être libre de passage et non encombrés de matériel.
- 3- Interdiction d'utiliser les manilles ou tout autre dispositif métallique pour amarrer son navire sur les points d'amarrage aluminium des pontons.
- 4- Interdiction d'utiliser des pneus comme pare battage et à plus forte raison de fixer ceux-ci contre les catways, pour quelques causes que ce soit.
- 5- Il est interdit à tous les bateaux (yachts, dériveurs, vedettes, barque de pêche, etc. ...) de se livrer à une navigation dangereuse dans les limites du port et notamment de dépasser la vitesse de trois nœuds.
- 6- **L'inscription au formulaire ne donne pas automatiquement lieu à une place déterminée et numérotée pour la durée de l'escale, votre bateau se verra attribuer une place non-nominative en fonction des disponibilités (bassin visiteur ou place disponible temporairement dans le bassin annuel).**
- 7- L'utilisation de chaine est recommandée sur les bouées